

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **12 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **douze novembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,

Pouvoirs :

Excusé(e)s : M. Frédéric DUPLEIX

Absents :

Date de convocation : 04/11/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Inventaire des chemins des sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH et AI

Le dossier est présenté par le 3^{ème} adjoint, M. Jean-Marie BERTRAND, qui rappelle que les chemins ruraux sont des voies de circulation publique. Appartenant au domaine privé de la Commune, ils sont régis par le code rural. Celui-ci fixe notamment les responsabilités de l'autorité municipale (article L. 161-1 et suivants). Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris de dresser un inventaire du réseau communal de ces chemins ruraux et de le soumettre au Conseil municipal.

L'inventaire pour les six premières sections cadastrales de la Commune (sur dix-neuf au total) est présenté au Conseil Municipal.

Une discussion s'ensuit.

Le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver cet inventaire, à savoir, pour chaque chemin, son tracé, ses limites castrales, son état actuel, ses usages actuels ou possibles et les propositions de suites à donner le concernant :

- section AB : 9 chemins : des Roches, de Blanderette, de La Gardette, du « Y » des Roches, du Montgeteix, des Bierges, de La Crabiaube, de la branche ouest de La Crabiaube, de Chanet ;
- section AC : 4 chemins : GR 46, traversée de Malleret, chemin de Malleret, quatre branches du chemin du Pré de derrière ;
- section AD : 4 chemins : GR 46, entre la RD 988 et la Ribière Franche, ancien chemin de Bellegarde à Auzances, entre la Ribière Franche et le chemin de Bellegarde à Auzances ;

- section AE : 10 chemins : de Bellegarde à Chez Lucet, d'appendice nord du chemin de Bellegarde à Chez Lucet, de la Ribière, du pont romain ou des mariés, de la Côte Boudet, des Ouchettes, des Bruyères, des Ourtioux, de la sortie est de Chez Aufaure, de desserte de la parcelle AE 194 ;
- section AH : 2 chemins : du faux, du Moulin du Faux ;
- section AI : 11 chemins : de Pradelle, de Chez Lucet à Chez Le Bezoux, appendice nord du chemin de Chez Lucet à Chez Le Bezoux, du Grand Communal, du « Y » de Chez Lucet, du Bois de Chez Lucet, de Chez Sauvanot à Sannegrans, de Chez Sauvanot, appendice nord du chemin de Chez Sauvanot à Sannegrans, des Puys, appendice sud du chemin de Chez Sauvanot à Sannegrans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'inventaire des 40 chemins recensés sur les sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH et AI.